

APPUI AUX PROGRAMMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



Le FMI dispose pour aider les pays membres de divers instruments, parmi lesquels des dispositifs de prêts (tableau 4.1) et des mécanismes de soutien sans financement à la politique économique. Il dispense aussi, à la demande des membres, une assistance technique et une formation qui contribuent à la réalisation de ses objectifs. Le Conseil d'administration du FMI réexamine régulièrement ces instruments pour en assurer l'adéquation aux besoins changeants des pays membres.

L'examen et l'approbation des demandes d'aide financière et de soutien aux programmes soumises au FMI par les pays membres font partie, avec la surveillance, des responsabilités fondamentales du Conseil d'administration. En mettant temporairement des ressources à la disposition des pays membres, le FMI donne à ces derniers le temps de modifier leurs politiques de manière à surmonter leurs difficultés de balance des paiements, par exemple lorsqu'ils manquent de devises pour financer les importations dont ils ont besoin ou pour s'acquitter de leurs engagements extérieurs, à stabiliser leur économie et à éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent à l'avenir. Les prêts appuient l'application de programmes de réforme économique élaborés par les pays membres eux-mêmes, en collaboration avec le FMI, et sont censés produire un effet de catalyse en permettant aux pays de rétablir la confiance dans leur politique économique et d'obtenir ainsi des financements auprès d'autres sources. Le Conseil examine régulièrement les résultats obtenus par les emprunteurs dans l'application de leur programme; le plus souvent, les fonds sont décaissés à mesure que les objectifs du programme sont atteints.

L'assistance technique et la formation aident les pays membres à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils ont adhéré au FMI : mener des politiques favorisant la stabilité financière et macroéconomique, une croissance économique durable et des régimes de change ordonnés, et fournir en temps voulu au FMI des données exactes et de qualité sur leur économie. L'assistance technique et la formation sont aussi des moyens de les aider à mettre en œuvre les recommandations résultant des consultations au titre de l'article IV avec le FMI (voir chapitre 3). C'est ainsi que le renforcement des capacités et sa prise en compte dans les activités de surveillance et l'élaboration des programmes sont devenus des objectifs clés du Conseil d'administration du FMI. L'assistance technique et la formation qu'offre l'institution concernent surtout les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales : politique macroéconomique, administration des impôts et des recettes, gestion des dépenses publiques, politique monétaire, régime de change, réforme du secteur financier, gestion de la dette, et statistiques macroéconomiques et financières. Depuis quelques années, les pays membres sollicitent de plus en plus l'assistance du FMI dans des domaines touchant à la mondialisation et à l'investissement, tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le renforcement de l'investissement public, les partenariats public-privé, la gestion des risques budgétaires, l'adoption de normes et de codes internationaux pour la collecte des données ainsi que pour la gestion financière et budgétaire, la correction des carences identifiées dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier conjoint du FMI et de la Banque mondiale, et l'analyse de viabilité de la dette.

ASSISTANCE FINANCIÈRE ET ACTIVITÉS DE CONSEIL

Les financements accordés par le FMI au titre de ses principaux mécanismes de prêt donnent lieu au paiement de commissions (intérêts), auxquelles peuvent s'ajouter des commissions additionnelles en fonction

de la nature et de la durée des prêts et du montant de l'encours des crédits du FMI. Celui-ci octroie la majeure partie de ses prêts dans le cadre d'accords de confirmation, destinés à remédier à des difficultés temporaires de balance des paiements, et par le biais d'accords élargis, qui visent plus particulièrement les difficultés de paiements extérieurs dues à des problèmes structurels plus durables. Durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé l'engagement de 934,2 millions de DTS des ressources du FMI au titre de ces mécanismes (tableau 4.2), dont trois accords de confirmation conclus à titre de précaution avec le Gabon (36 mois, 77,2 millions de DTS), le Honduras (12 mois, 38,9 millions de DTS) et l'Iraq (15 mois, 475,4 millions de DTS), et un accord élargi de 36 mois avec le Libéria (342,8 millions de DTS), panaché avec un financement concessionnel au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), principal instrument d'aide financière du FMI aux pays à faible revenu (voir plus loin). Par ailleurs, le Conseil a approuvé une diminution de 35 millions de DTS du montant d'un accord de confirmation en vigueur avec le Paraguay.

Le FMI fournit des prêts bonifiés dans le cadre de la FRPC, qui met l'accent sur la lutte contre la pauvreté dans le contexte d'une stratégie axée sur la croissance, et consent des allègements de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les pays à faible revenu qui souhaitent solliciter un emprunt au titre de la FRPC ou un allègement de dette doivent rédiger, dans le cadre d'un processus participatif réunissant les intervenants nationaux, dont la société civile, un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) fondé sur la stratégie qu'ils ont élaborée eux-mêmes et dans laquelle ils se reconnaissent, document qu'ils transmettent aux Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale. Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé quatre

TABLEAU 4.1

Facilités et mécanismes de financement du FMI

FACILITÉ OU MÉCANISME DE FINANCEMENT (ANNÉE D'ADOPTION)	BUT	CONDITIONS	ÉCHELONNEMENT ET SUIVI
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT¹			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de trois ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance.	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché.	Facilité disponible pour un an; accès concentré en début de période avec deux achats (décaissements) au minimum.
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays qui doivent faire face à une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou à une hausse excessive de leurs importations de céréales.	Disponible uniquement lorsque la baisse/ hausse est largement indépendante de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti de la conditionnalité applicable aux tranches supérieures de crédit, ou quand la position de balance des paiements (compte non tenu de la baisse/hausse) est satisfaisante.	Concours décaissés en général sur une période minimum de six mois conformément à l'échelonnement prévu dans l'accord.
Aide d'urgence	Aide aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus.
1) Catastrophes naturelles (1962)	À des catastrophes naturelles.	Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements.	
2) Pays sortant d'un conflit (1995)	Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC.	
FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU			
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements profondément enracinées de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté.	Adopter un programme triennal FRPC; les programmes FRPC reposent sur un DSRP préparé par le pays selon un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques, structurelles et des mesures de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et, le plus souvent, de l'achèvement de revues.
Facilité de protection contre les chocs exogènes (2006)	Aide à court terme pour répondre à un besoin temporaire de balance des paiements imputable à un choc exogène.	Adopter un programme d'un ou deux ans comportant des mesures macroéconomiques pour que le pays s'ajuste au choc et des réformes structurelles jugées importantes pour réaliser cet ajustement ou atténuer l'impact de chocs futurs.	Décaissements semestriels (ou trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et, le plus souvent, de l'achèvement de revues.

1 Sauf dans le cas de la FRPC et de la FCE, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI – ou en DTS (encadré 3.1) – et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt, en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays. Voir encadré 5.1 du CD sur les opérations de financement du FMI. Les prêts au titre de la FRPC et de la FCE sont financés par le compte de fiduciaire de la FRPC-FCE (à ce jour aucun financement n'a été accordé au titre de la FCE).

2 Le *taux de commission* sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS assorti d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 100 % de la quote-part, 10 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

LIMITES D'ACCÈS ¹	COMMISSIONS ²	MODALITÉS DE RACHAT (REMBOURSEMENT) ³		
		DÉLAIS DES RACHATS (ANNÉES)	DÉLAIS DES RACHATS ANTICIPÉS (ANNÉES)	ÉCHELONNEMENTS
Annuelles : 100 % de la quote-part; Cumulatives : 300 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part) ⁵ .	3¼-5	2¼-4	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; Cumulatives : 300 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part).	4½-10	4½-7	Rachats semestriels
Pas de limite d'accès; un pays membre ne peut en bénéficier que si ses besoins dépassent les plafonds annuel ou cumulatif fixés dans le cadre du mécanisme ordinaire connexe.	Taux de commission plus commission additionnelle (300 points de base, majorée de 50 points de base un an après le premier décaissement et tous les six mois par la suite, jusqu'à concurrence de 500 points de base).	2½-3	2-2½	Rachats semestriels
45 % de la quote-part pour chacun des deux volets «recettes d'exportation» et «importations de céréales». Limite globale de 55 % de la quote-part pour les deux.	Taux de commission.	3¼-5	2¼-4	Rachats trimestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels.	Taux de commission; cependant ce taux peut être bonifié et ramené à 0,5 % par an, sous réserve des ressources disponibles à cet effet.	3¼-5	Sans objet	Rachats trimestriels
140 % de la quote-part; 185 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles.	0,5 %	5½-10	Sans objet	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % de la quote-part. Cumulatives : 50 % de la quote-part, sauf dans des cas exceptionnels.	0,5 %	5½-10	Sans objet	Rachats semestriels

3 Pour les achats effectués après le 28 novembre 2000, les pays membres sont censés procéder aux rachats (remboursements) correspondants par anticipation; le FMI peut prolonger les délais à la demande du pays membre, si le Conseil d'administration conclut que la position extérieure du pays ne s'est pas suffisamment améliorée pour lui permettre d'effectuer les rachats.

4 Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

5 Commissions additionnelles instituées en novembre 2000.

TABLEAU 4.2

Accords conclus au titre des principaux mécanismes durant l'exercice 2008

(Millions de DTS)

PAYS MEMBRE	TYPE D'ACCORD	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT APPROUVÉ
Gabon	Accord de confirmation – 36 mois	7 mai 2007	77,2
Honduras	Accord de confirmation – 12 mois	7 avril 2008	38,9
Iraq	Accord de confirmation – 15 mois	19 décembre 2007	475,4
Libéria	Mécanisme élargi de crédit – 36 mois	14 mars 2008	342,8
SOUS-TOTAL			934,2
Paraguay (diminution) ¹	Accord de confirmation – 27 mois	15 octobre 2007	(35,0)
TOTAL			899,2

1 Seul le montant de la baisse est indiqué.

Source : Département financier du FMI.

TABLEAU 4.3

Accords FRPC approuvés durant l'exercice 2008

(Millions de DTS)

PAYS MEMBRE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT APPROUVÉ
NOUVEAUX ACCORDS		
Guinée	21 décembre 2007	48,2
Libéria	14 mars 2008	239,0
Nicaragua	5 octobre 2007	71,5
Togo	21 avril 2008	66,1
SOUS-TOTAL		424,8
AUGMENTATION¹		
Burkina Faso	9 janvier 2008	9,0
SOUS-TOTAL		9,0
TOTAL		433,8

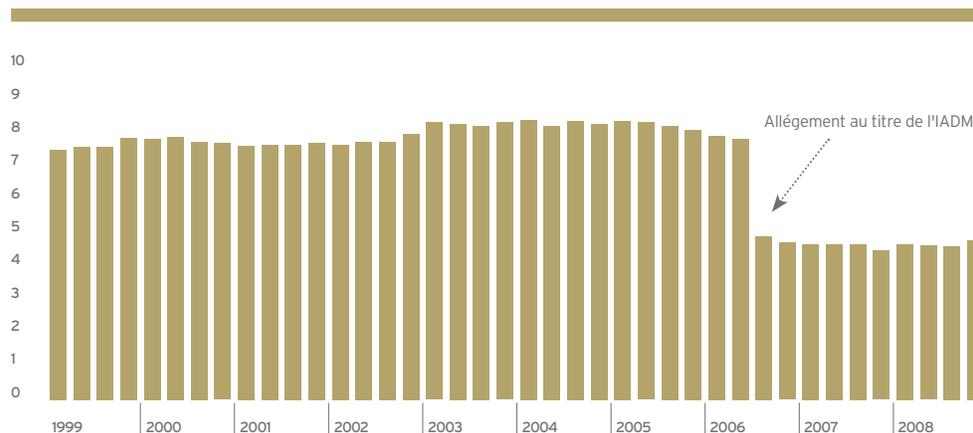
1 Seul le montant de l'augmentation est indiqué.

Source : Département financier du FMI.

GRAPHIQUE 4.1

Encours des prêts concessionnels, exercices 1999–2008

(Milliards de DTS)



49 Depuis 2001, les concours bilatéraux ont permis au FMI de fournir aux pays à faible revenu une aide d'urgence après un conflit à un taux bonifié de 0,5 % par an, ce dont 16 de ces pays ont bénéficié à ce jour. Au début de 2005, lorsque cette bonification a été élargie à l'aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles, le Conseil d'administration a, dans un premier temps, fixé comme objectif de mobiliser de nouveaux concours, d'un montant compris entre 45 et 65 millions de DTS, pour répondre aux besoins estimatifs des cinq années suivantes, jusqu'à la fin de 2009. Depuis 2005, 17 pays ont engagé 29 millions de DTS, ce qui a incité le FMI à intensifier ses efforts de mobilisation des ressources. L'objectif consiste désormais à obtenir 100 millions de DTS pour couvrir les frais de bonification des projets jusqu'à la fin de 2014. Voir les tableaux 4.1 et 4.2 du CD-ROM qui présentent les listes des pays qui ont promis ou déjà apporté leur concours à la facilité de protection contre les chocs exogènes et à l'aide d'urgence.

50 L'instrument envisagé, la « ligne de crédit pour l'augmentation des réserves », a été renommé « ligne de crédit à accès rapide », désignation qui rend mieux compte de sa finalité.

nouveaux accords FRPC (pour la Guinée, le Libéria, le Nicaragua et le Togo), assortis d'engagements d'un montant total de 424,8 millions de DTS (tableau 4.3). Il a aussi approuvé l'augmentation de 9 millions de DTS d'un accord FRPC en vigueur avec le Burkina Faso. Au 30 avril 2008, les programmes de réformes de 25 pays membres étaient appuyés par des accords FRPC assortis d'engagements totalisant 1,1 milliard de DTS, le montant non tiré s'élevant à 0,5 milliard de DTS. À cette même date, l'encours des prêts concessionnels se montait à 3,9 milliards de DTS (graphique 4.1).

Le FMI apporte une aide financière d'urgence aux pays qui sortent d'un conflit (assistance d'urgence après un conflit – EPCA selon le sigle anglais) ou frappés par des catastrophes naturelles (aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles – ENDA selon le sigle anglais). Les pays répondant aux conditions requises pour bénéficier de prêts concessionnels au titre de la FRPC peuvent solliciter des financements en vertu de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE), et sont également admissibles à l'aide d'urgence bonifiée⁴⁹. Durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé une aide d'urgence d'un montant total de 218,5 millions de DTS, soit deux demandes au titre de l'ENDA (133,3 millions de DTS pour le Bangladesh et 2,1 millions de DTS pour la Dominique) et trois au titre de l'EPCA (deux demandes, d'un montant de 40,7 millions de DTS chacune, ont été approuvées pour la Côte d'Ivoire, et une, de 1,8 million de DTS, pour la Guinée-Bissau). Au 30 avril 2008, trois pays (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Liban) bénéficiaient de crédits au titre de l'EPCA dont l'encours s'élevait à 133,8 millions de DTS, et cinq pays (Bangladesh, Dominique, Grenade, Maldives et Sri Lanka) avaient emprunté 245,4 millions de DTS au titre de l'ENDA.

Ces dernières années, plusieurs pays ont choisi de rembourser par anticipation leurs crédits au FMI. Ainsi, durant l'exercice 2008, la Bolivie, l'Iraq et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont réglé avant l'échéance leurs obligations envers le FMI, qui totalisaient 330,9 millions de DTS.

De manière plus générale, divers pays membres sont passés d'une relation financière et de surveillance avec le FMI à une relation de surveillance essentiellement, grâce au redressement de leur situation macroéconomique et à l'accès facile aux capitaux privés dont ils bénéficient après cinq années d'une croissance

mondiale exceptionnelle et diversifiée et en raison du dynamisme des marchés financiers. Les pays membres à revenu intermédiaire (qui ont toujours été les premiers utilisateurs des ressources du FMI dans les tranches de crédit) ont eu nettement moins besoin des financements du FMI ces dernières années, de sorte que le nombre d'accords de confirmation et d'accords élargis approuvés a diminué. Par ailleurs, de nombreux pays à faible revenu ont bénéficié de l'amélioration des politiques macroéconomiques, de la conjoncture mondiale favorable et de la demande vigoureuse de produits de base. Si la demande de financement au titre de la FRPC demeure forte, le nombre d'accords approuvés à ce titre durant l'exercice a fléchi par rapport aux années précédentes, ce qui tient en partie au recours grandissant à l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) mis en place par le FMI (voir ci-dessous).

Pays émergents

Depuis quelques années, les pays émergents sont devenus l'un des moteurs de l'économie mondiale, et ils font désormais beaucoup moins appel à l'aide financière traditionnelle du FMI. Bon nombre d'entre eux ont accumulé des réserves appréciables à des fins préventives et ont su résister aux turbulences récemment observées sur les marchés financiers. L'assouplissement des régimes de change et le recours croissant à une dette libellée en monnaie locale ont atténué deux sources de vulnérabilité. Le Conseil d'administration a insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette dans ces pays, et plusieurs grands pays émergents ont mis en œuvre, avec l'aide du FMI, des politiques visant à consolider les paramètres économiques fondamentaux. Les turbulences persistantes sur les marchés risquent cependant d'intensifier les risques pour les pays qui sont tributaires des entrées de capitaux à court terme pour financer leurs déficits courants prononcés et la croissance rapide du crédit intérieur.

De nouveaux instruments pour les pays émergents

Étant donné le caractère évolutif des facteurs de vulnérabilité des pays émergents, le FMI examine de façon continue ses instruments financiers afin de veiller à ce qu'ils restent adaptés à leurs besoins. Le soutien recueilli par le projet de ligne de crédit à accès rapide (CAR) est encourageant⁵⁰. Toutefois, des divergences de vue subsistent au sujet de certains de ses éléments et aucun consensus n'a



À GAUCHE : Une artère de Monrovia, au Libéria. À DROITE : Le Directeur général et des membres du Conseil d'administration du FMI rencontrent le Président tanzanien Jakaya Kikwete, à Dar es-Salaam.

été atteint quant à la nature de l'instrument qui serait le plus utile aux pays membres. Quoi qu'il en soit, étant donné les turbulences récemment observées sur les marchés financiers mondiaux, le FMI poursuit sa réflexion sur les modalités d'un nouvel instrument de liquidité; il examine aussi les propositions de certains administrateurs concernant la mise en place d'une ligne de crédit pour favoriser la stabilité financière dans les pays qui s'intègrent aux marchés financiers mondiaux et procèdent à des réformes du secteur financier.

Pays à faible revenu

Tout en restant très présent aux côtés des pays à faible revenu, le FMI recentre actuellement son action, délaissant les questions structurelles non fondamentales pour se concentrer sur ses compétences essentielles : les politiques macroéconomiques et les institutions assurant la stabilité nécessaire à une croissance durable et à la résorption de la pauvreté. Si les avis économiques, les financements et l'aide au renforcement des capacités (voir plus loin) qu'il offre sont adaptés aux besoins de chaque pays, il met aussi à profit son expérience et son optique internationales. Afin de recadrer ses activités concernant les pays à faible revenu et d'en améliorer la cohérence, et pour encourager l'échange d'informations et la collaboration avec les bailleurs de fonds, le Comité d'action interdépartemental sur les pays à faible revenu est en cours de restructuration. Compte tenu du développement et de l'arrivée à maturité de certains de ces pays, il est probable que le FMI va désormais insister davantage sur certains aspects, tels que les mesures à adopter pour faire face à l'entrée de capitaux, aux amples fluctuations des cours des matières premières et au développement des marchés financiers, mais la croissance, la lutte contre la pauvreté et la viabilité

de la dette resteront prioritaires. Le Conseil d'administration a prévu d'examiner en profondeur le rôle du FMI dans les pays à faible revenu au début de l'exercice 2009.

Définir plus clairement le rôle du FMI dans les pays à faible revenu

Pour définir plus précisément le rôle du FMI dans les pays à faible revenu et conforter sa présence auprès d'eux, le Directeur général s'est rendu, en février 2008, au Burkina Faso, au Nigéria, au Sénégal et en Tanzanie. Il y a évoqué avec les dirigeants africains et des représentants du secteur privé et de la société civile les enjeux auxquels l'Afrique subsaharienne est confrontée et le rôle du FMI dans la région, et recueilli directement leurs avis quant au meilleur moyen pour l'institution d'épauler les pays membres dans les efforts qu'ils déploient pour stimuler la croissance et résorber la pauvreté. En février, les administrateurs du FMI se sont également rendus dans plusieurs pays africains où ils ont rencontré des chefs d'État et de hauts responsables ainsi que des intervenants d'horizons très divers, dont des représentants des secteurs public et privé, de la société civile et des partenaires au développement.

En juin 2007, le Conseil d'administration a également débattu du plan d'application des recommandations formulées dans le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne qu'il avait avalisées (voir chapitre 5). S'il a confirmé l'amélioration des résultats macroéconomiques de la région entre 1999 et 2005, attribuée en partie aux conseils et à l'action du FMI, le Conseil a recensé les domaines où il restait du chemin à parcourir, notamment en ce qui concerne le rôle du FMI dans la lutte contre la pauvreté, la mobilisation de l'aide,

51 Pour de plus amples informations, consulter le *Rapport annuel 2007* du FMI, pages 46-47, et le site Internet du Bureau indépendant d'évaluation : www.ieo-imf.org.

52 Le résumé des délibérations du Conseil d'administration se trouve dans la NIP 07/130 figurant sur le CD-ROM, ainsi que sur le site Internet du FMI : «IMF Executive Board Discusses the Fund's Role in the Poverty Reduction Strategy Process and Its Collaboration with Donors», www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07130.htm.

53 Voir «IMF Executive Board Fully Restores Liberia's IMF Status, Approves Financial Support Amounting to US\$952 Million and HIPC Decision Point Designation», Communiqué de presse 08/52, sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0852.htm. Pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTTE, un pays doit mener une politique économique vigoureuse avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale. Lorsqu'un pays a établi de bons antécédents et élaboré un DSRP ou un DSRP intérimaire, on considère qu'il a atteint le «point de décision» : à ce stade, le FMI et la Banque mondiale se prononcent formellement sur l'admissibilité du pays et la communauté internationale s'engage à ramener sa dette à un niveau viable. Le pays doit alors continuer à afficher de bons résultats avec l'appui de la communauté internationale, appliquer des réformes structurelles essentielles, préserver la stabilité macroéconomique, et adopter puis mettre en œuvre un DSRP. Les créanciers du Club de Paris ainsi que les autres créanciers bilatéraux et bancaires sont censés réévaluer les obligations exigibles. Le pays a atteint le point d'achèvement lorsqu'il a réalisé les objectifs fixés au point de décision. Il reçoit alors le reste de l'allègement promis.

54 Lorsque l'IADM a été mise en place, le coût de l'allègement de la dette à ce titre a été évalué à 2,6 milliards de DTS pour le FMI.

55 Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 08/03 : «IMF Executive Board Modifies HIPC Initiative» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0803.htm.

l'élaboration de scénarios de rechange pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'application des analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale⁵¹.

L'aide financière du FMI aux pays à faible revenu continue de jouer un rôle capital, en soi et pour mobiliser l'appui d'autres bailleurs de fonds. En octobre 2007, le Conseil d'administration a discuté du rôle du FMI dans le processus d'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et de sa collaboration avec d'autres bailleurs de fonds; il a réaffirmé que l'action du FMI dans les pays à faible revenu, dans le contexte des SRP, devrait avoir pour objectif principal de fournir des conseils et une assistance technique à l'élaboration des cadres macroéconomiques appropriés et des réformes structurelles indispensables à cet égard⁵². Notant que les DSRP sont devenus le cadre opérationnel reconnu des stratégies de réduction de la pauvreté des pays et de la coordination de l'appui extérieur aux efforts qu'ils déploient pour atteindre les OMD, les administrateurs ont jugé que la principale contribution du FMI à la réalisation des OMD consistait à aider les pays à préserver la stabilité macroéconomique, la viabilité de la dette et des cadres budgétaires adaptés; ils ont par ailleurs observé que le FMI devrait continuer de militer en faveur d'une aide plus prévisible et plus efficace.

Les administrateurs ont estimé qu'une collaboration étroite avec d'autres partenaires au développement est indispensable à une action efficace du FMI auprès de ses pays membres à faible revenu et au recentrage de sa mission; ils ont appelé à un approfondissement de cette collaboration, et à une délimitation plus précise des domaines de compétence et de la répartition des tâches. En parallèle, les administrateurs ont souligné qu'il était essentiel que les pays soient pleinement parties prenantes dans le processus d'aide pour garantir une bonne coordination entre les bailleurs de fonds, en rappelant que les accords conclus à l'échelon national entre les autorités, le FMI, la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement constituaient des éléments déterminants de la collaboration avec les bailleurs de fonds. Durant l'exercice, le FMI a resserré sa collaboration avec la Banque mondiale à travers la mise en œuvre du plan d'action conjoint et de projets pilotes dans les domaines de la gestion des finances publiques, du secteur financier et de la gestion des ressources naturelles dans plusieurs pays africains (voir chapitre 5).

Allègement et gestion de la dette

D'autres pays ont bénéficié d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE et de l'IADM durant l'exercice. Des modifications ont été apportées au cadre PPTTE de manière à ajouter des programmes de référence répondant à certaines normes aux instruments que les pays PPTTE peuvent utiliser pour établir des antécédents et atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTTE (voir plus loin). Le Libéria, l'un des trois pays admissibles à cette initiative ayant des arriérés prolongés envers le FMI, a été le premier à bénéficier de cette mesure, et a atteint son point de décision en mars (voir encadré 4.1)⁵³.

Au 30 avril 2008, 33 pays avaient atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée et 23 d'entre eux, le point d'achèvement. Au total, le FMI a engagé 2,3 milliards de DTS au titre de l'initiative PPTTE, dont 1,7 milliard ont été décaissés. Durant l'exercice, trois pays membres (Afghanistan, Libéria et République Centrafricaine) ont atteint le point de décision et un autre (la Gambie) a atteint le point d'achèvement. Par ailleurs, le Conseil d'administration a approuvé le décaissement d'un complément d'aide au titre de l'initiative à São Tomé-et-Principe.

L'IADM a été lancée au début de 2006 dans le but d'alléger davantage la dette des pays à faible revenu remplissant les conditions requises et de libérer ainsi des ressources qu'ils pourraient utiliser pour atteindre les OMD. En vertu du cadre de financement établi pour l'IADM, les pays membres admissibles peuvent bénéficier d'un allègement portant sur la totalité de leurs créances envers le FMI à la fin de décembre 2004 qui restent en cours à la date à laquelle le pays est déclaré admissible à cet allègement et qui ne sont pas couvertes par l'aide au titre de l'initiative PPTTE⁵⁴ (voir tableaux 4.3 et 4.4 du CD-ROM).

En janvier 2008, le Conseil d'administration a modifié l'instrument portant création du fonds fiduciaire FRPC-PPTTE de manière à ajouter des programmes de référence satisfaisant aux conditions associées aux programmes soutenus par des accords dans les tranches supérieures de crédit ou au titre de la FRPC aux instruments auxquels les pays pauvres très endettés peuvent faire appel pour établir des antécédents en vue d'atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTTE⁵⁵. Cet amendement vise à reconnaître aux pays, dans des circonstances

Le Libéria a liquidé ses arriérés envers le FMI en mars 2008, après avoir apuré ses impayés envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en décembre 2007, et a bénéficié d'un traitement concessionnel de la dette de la part du Club de Paris en avril 2008. Des démarches sont en cours pour régulariser les relations avec les autres créanciers.

ENCADRÉ 4.1

Libéria : apurement des arriérés envers le FMI

Le 14 mars 2008, le Libéria a normalisé ses relations avec le FMI par le règlement des obligations impayées qu'il accumulait depuis 1984, pour un montant de 543 millions de DTS. L'amélioration de la coopération avec l'institution, notamment les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre d'un programme de référence répondant aux conditions relatives aux tranches supérieures de crédit, a ouvert la voie à l'apurement de ces arriérés, qui a été facilité, de même que le relèvement subséquent de la quote-part du pays en vertu de la Onzième révision générale, par les crédits-relais intrajournaliers accordés par les États-Unis. Par ailleurs, de nombreux pays membres du FMI ont participé à la mobilisation des fonds nécessaires pour financer l'allègement de la dette du Libéria. Ces concours bilatéraux ont été alimentés par la distribution partielle du solde du premier compte spécial conditionnel (CSC-1), établi pour constituer des réserves de précaution face à d'éventuelles pertes sur

prêts, et par le produit des ajustements au titre des commissions différées qui avaient servi à atténuer les retombées des arriérés libériens sur les revenus du FMI (voir chapitre 5).

À la suite de la liquidation de ces arriérés, le Conseil d'administration a rétabli les droits de vote et les droits connexes du Libéria ainsi que son admissibilité à utiliser les ressources générales du FMI; il a par ailleurs levé la suspension de ses droits à utiliser les DTS. Sur cette base, et ayant obtenu des assurances satisfaisantes quant aux ressources disponibles pour financer l'allègement de la dette du Libéria, le Conseil a, durant l'exercice 2008, accédé à la demande des autorités et consenti la somme de 582 millions de DTS dans le cadre de la FRPC et du mécanisme élargi de crédit (MEDC); il a décidé que le Libéria avait atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée, et approuvé sa demande d'assistance intérimaire en vertu de l'initiative PPTE.

56 Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 07/122 «IMF Executive Board Discusses Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)—Status of Implementation and the Financing of the Fund's Concessional Assistance and Debt Relief to Low-Income Member Countries», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07122.htm. Le débat du Conseil s'est appuyé sur un document conjoint du FMI et de la Banque mondiale, «Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)—Status of Implementation», qui peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/2007eng/082807.pdf, de même qu'un rapport conjoint du FMI et de l'Association internationale de développement «Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative—Status of Non-Paris Club Official Bilateral Creditor Participation», www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/091007.pdf, qui a servi de document de référence.

appropriées, le mérite des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de programmes vigoureux de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles pendant que le FMI et d'autres institutions internationales s'emploient à recueillir les assurances de financement nécessaires à l'apurement des arriérés et à l'octroi d'un allègement de la dette.

En septembre 2007, le Conseil d'administration a fait le point de la mise en œuvre de l'initiative PPTE et de l'IADM et discuté du financement de l'aide concessionnelle et de l'allègement de la dette accordés par le FMI aux pays membres à faible revenu⁵⁶. Les administrateurs se sont inquiétés de ce que, malgré les allègements de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM et de la baisse consécutive des ratios d'endettement, la viabilité à long terme de la dette demeure un problème majeur pour la plupart des pays pauvres très endettés. Ils ont souligné que ces pays devaient intensifier la mobilisation des recettes

intérieures, diversifier leurs bases de production et d'exportation, et consolider leurs institutions publiques pour remédier à leurs vulnérabilités fondamentales et assurer la viabilité à long terme de la dette. Ils ont aussi fortement insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette publique et encouragé les pays PPTE à adopter des stratégies de financement responsables fondées sur leurs analyses de viabilité de la dette. Ils ont en outre signalé que les services du FMI devaient continuer d'apporter une assistance technique à ces pays pour qu'ils soient mieux à même de gérer leur dette et d'élaborer des stratégies d'endettement à moyen terme. Ils ont appelé l'ensemble des créanciers à veiller à ce que les prêts aux pays PPTE n'entraînent pas un surendettement rapide et à ce qu'ils soient fournis dans la transparence.

Un projet visant à renforcer les compétences des pays à faible revenu en matière de gestion de la dette a été lancé avec la Banque mondiale; une formation est ac-

57 Voir «The Debt Sustainability Framework for Low-income Countries: Introduction», qui peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/lic.htm.

58 Les discussions se sont déroulées dans le cadre de l'examen de deux documents des services du FMI qui synthétisent les récents travaux de l'institution sur l'adaptation à l'augmentation des apports d'aide. Ces documents sont disponibles sur le site Internet du FMI «Aid Inflows—The Role of the Fund and Operational Issues for Program Design», www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/061407.pdf et «Fiscal Policy Response to Scaled-Up Aid», www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/060507.pdf. Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 07/83, «IMF Executive Board Discusses Operational Implications of Aid Inflows for IMF Advice and Program Design in Low-Income Countries», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0783.htm.

59 La note «Food and Fuel Price Increases in Sub-Saharan Africa: Background Note for WAEMU Meeting on April 23, 2008, in Abidjan» figure sur le CD-ROM.

tuellement dispensée aux responsables publics qui leur permettra d'intégrer le cadre de viabilité de la dette à leurs instruments stratégiques (voir la partie intitulée «Renforcement des institutions et des capacités»). Durant l'exercice, les services du FMI ont travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de définir les principes en matière de prêts viables adoptés en janvier 2008. Ces principes engagent les organismes de crédit à l'exportation de l'OCDE à respecter les critères de concessionnalité du FMI et de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu où ils sont appliqués et à tenir compte des résultats des analyses de viabilité de la dette pour les autres pays à faible revenu. Le FMI et la Banque mondiale ont par ailleurs créé des pages spécialisées sur leurs sites internet afin de mettre les informations relatives à ces analyses et aux questions de concessionnalité concernant chaque pays à la disposition des bailleurs de fonds et des créanciers⁵⁷.

Aide non financière

Le FMI apporte une aide non financière aux pays à faible revenu par le biais d'instruments de soutien à la politique économique (ISPE). Deux ISPE ont été approuvés durant l'exercice (pour le Mozambique et le Sénégal), ce qui porte à six le nombre de pays bénéficiant d'un ISPE à ce jour (un ISPE a été approuvé pour le Nigéria durant l'exercice 2006 et pour le Cap-Vert, l'Ouganda et la Tanzanie durant l'exercice 2007). Le Conseil d'administration a défini le cadre d'application de l'ISPE au cours de l'exercice 2006 de manière à répondre aux besoins des pays à faible revenu qui ne désirent pas bénéficier ou n'ont plus besoin d'une aide financière du FMI, mais qui souhaitent cependant que leur politique économique bénéficie du suivi, de l'appui et des conseils de l'institution. L'ISPE remplit également une fonction de signalisation – autrement dit, il fournit indirectement des informations sur la situation et les perspectives économiques des pays, informations qui peuvent éclairer les décisions de tierces parties (créanciers privés, bailleurs de fonds et grand public, par exemple). L'ISPE est conçu sur le modèle de la FRPC et partage de nombreux objectifs avec elle; comme les accords FRPC et les allègements de dette, il repose sur la préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. En cas de choc exogène, un ISPE bien engagé peut permettre un accès rapide aux ressources de la FCE.

Augmentation de l'aide

La communauté internationale s'est engagée à augmenter l'aide aux pays à faible revenu et à en améliorer la fourniture pour les soutenir dans la réalisation des OMD (encadré 4.2). Par ses conseils, son appui financier (dont les allègements de dette) et son assistance technique, le FMI s'efforce d'aider les pays à instaurer les conditions macroéconomiques qui leur permettront d'utiliser efficacement ces apports. En juillet 2007, le Conseil d'administration a discuté des conséquences de l'augmentation prévue de l'aide aux pays à faible revenu sur le rôle du FMI et sur l'élaboration des programmes qu'il finance – en particulier celle des politiques budgétaires, monétaires, et de change (encadré 4.3)⁵⁸.

Prix des produits alimentaires et énergétiques

Durant l'exercice, le FMI a institué un groupe de travail interdépartemental sur les prix des produits alimentaires et énergétiques, lequel a présenté son programme de travail au Conseil d'administration lors d'une réunion d'information en avril 2008. Le Conseil a eu un vaste débat sur les mesures à prendre pour faire face à la crise alimentaire et pétrolière, l'utilisation des instruments du FMI, et la fourniture de conseils économiques. Il a approuvé le programme du groupe de travail, qui mène actuellement ses activités selon trois axes : diagnostic des problèmes; collaboration avec d'autres institutions, par la participation à l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, qui regroupe plusieurs organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, afin de garantir que les concours du FMI (appui financier compris) soient coordonnés avec les efforts déployés au plan international pour remédier aux difficultés induites par la hausse des prix; et fourniture de conseils économiques aux pays les plus vulnérables, en veillant à ce que les politiques mises en place soient viables à moyen et à long terme.

Pour appuyer les délibérations des ministres des finances de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le FMI a rédigé une note exhaustive sur les options de politique économique⁵⁹ et conseille actuellement les pays admissibles à la FRPC, entre autres, sur les mesures économiques envisageables pour faire face à la hausse des prix alimentaires, notamment des mesures en faveur des pauvres. En avril 2008, ses services se sont rendus à Haïti, gros importateur net de produits alimentaires, pour éva-

ENCADRÉ 4.2

Le Rapport de suivi mondial constate des retards dans la réalisation des OMD

Le FMI et la Banque mondiale assurent un suivi des progrès accomplis par les pays à faible revenu dans l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et publient chaque année les résultats de leurs observations dans le *Rapport de suivi mondial*. Le cinquième Rapport, publié en avril 2008 sous le titre *Rapport de suivi mondial : les OMD et l'environnement – Un programme de développement solidaire et durable*, conclut qu'une grande partie de la planète devrait réduire de moitié l'extrême pauvreté à l'horizon 2015, mais que les pays pauvres ne parviendront probablement pas à réaliser les objectifs de réduction de la mortalité infantile et maternelle. Les perspectives sont également sombres en ce qui concerne les objectifs liés à l'achèvement de l'enseignement primaire, à la nutrition et à l'assainissement¹.

Le rapport met l'accent sur la corrélation qui existe entre environnement et développement et appelle à une mobilisation urgente pour lutter contre le changement climatique. Il avertit que les pays en développement seront les plus atteints par l'évolution climatique et la dégradation des ressources naturelles. Pour mettre à profit les

acquis si durement gagnés, les pays en développement ont besoin d'une assistance pour tenir compte des liens entre croissance, développement et viabilité de l'environnement dans leur action.

Les avancées dans la réalisation des OMD varient considérablement selon les pays, les régions et les groupes de revenu. L'Afrique subsaharienne accuse un retard dans tous les domaines, notamment l'objectif de réduction de la pauvreté, malgré l'amélioration de la croissance actuellement observable dans de nombreux pays de la région. La plupart des OMD restent toutefois à la portée d'une majorité de pays, sous réserve que ceux-ci et leurs partenaires au développement redoublent d'efforts. Le rapport définit un programme d'action intégré en six points qui fait une place prioritaire à une croissance vigoureuse et solidaire; il préconise en outre une aide plus efficace, l'aboutissement des négociations commerciales de Doha, une plus grande priorité pour le renforcement des programmes de santé, d'éducation et de nutrition, et des transferts financiers et technologiques pour favoriser l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce changement.

¹ Voir «Progress Toward Nutrition, Health, Education, and Other Development Goals Off Track, Global Monitoring Report Finds», communiqué de presse 08/75. Le *Rapport de suivi mondial* peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/gmr/2008/eng/gmr.pdf.

60 Cette réunion était la troisième du Groupe consultatif africain créé en avril 2007 pour renforcer le dialogue entre le FMI et le Groupe africain. Le Groupe comprend les membres du Groupe africain et le Directeur général du FMI.

luer les retombées de l'augmentation des prix sur le programme économique des autorités et déterminer quel type de soutien répondrait le mieux aux besoins du pays. Plusieurs pays, en Afrique essentiellement, ont sollicité une aide financière supplémentaire (dans le cadre de leurs accords FRPC) pour couvrir la hausse de leur facture d'importation de denrées alimentaires et, au début de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a approuvé, au titre de la FRPC, une aide financière en faveur de sept pays dont la balance des paiements sera gravement mise à mal par le renchérissement des importations de produits alimentaires et énergétiques. Le Conseil réfléchit en outre aux moyens de modifier la facilité de protection contre les chocs exogènes pour en accroître l'utilité.

En avril 2008, le Groupe consultatif africain s'est réuni au siège du FMI, à Washington⁶⁰, pour examiner les répercussions du renchérissement des denrées alimentaires et des carburants partout dans le monde ainsi que des difficultés que cela engendre pour les autorités, en Afrique subsaharienne et dans le reste du monde. Le groupe est convenu que les pouvoirs publics devaient se fixer comme objectif d'aider ceux qui sont le moins en mesure de faire face aux prix élevés, sans remettre en cause les acquis durement gagnés de la stabilisation économique. Il a en outre observé que si des subventions ciblées temporaires peuvent effectivement protéger les plus vulnérables de l'effet des chocs, il convient de veiller à ce qu'elles ne se pérennisent pas. Les pays devraient s'efforcer de mettre en place un

En juillet 2007, le Conseil d'administration a examiné les implications opérationnelles de l'augmentation de l'aide pour l'élaboration des programmes et les avis du FMI. Notant qu'on ne constatait encore aucune intensification généralisée de l'aide, les administrateurs ont réaffirmé que l'engagement du FMI dans les pays à faible revenu devrait rester centré sur ses compétences fondamentales. Ils ont accueilli avec satisfaction le constat selon lequel les programmes financés par l'institution étaient devenus plus ouverts à l'utilisation de l'aide et plus favorables aux dépenses bénéfiques aux pauvres.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à ce que des pratiques optimales soient définies pour l'élaboration des mesures économiques contenues dans les programmes du FMI, sachant que l'aide, pour être en augmentation, n'en reste pas moins volatile et incertaine. Ils ont souligné que, face à l'accroissement de l'aide, la formulation des politiques macroéconomiques devrait se fonder sur des plans de dépenses et une évaluation des ressources disponibles à plus long terme, les cadres à moyen terme constituant à cet égard des instruments appropriés. Observant que le décaissement de l'aide est souvent irrégulier, ils ont jugé utile de lisser les dépenses dans le temps de manière à assurer un financement suffisant des programmes; ils ont également insisté sur la nécessité d'un suivi méthodique des dépenses pour assurer la viabilité de la dette, et noté que l'inefficacité des dépenses ne ferait qu'ajouter à l'endettement sans pour autant améliorer les résultats sur le plan économique et social.

Les administrateurs ont souligné l'importance que revêt la coordination des politiques budgétaires, monétaires et de change pour la gestion

des apports d'aide. Nombre d'entre eux ont indiqué que l'augmentation de l'aide justifie encore davantage l'assouplissement des taux de change, un régime de flottement administré de la monnaie risquant de compliquer fortement l'élaboration des politiques et des programmes. Ils ont estimé que le FMI avait toujours un rôle essentiel à jouer en apportant aux pays membres des conseils sur les politiques de change; ils ont recommandé que les politiques monétaires s'efforcent de concilier l'absorption de l'aide avec la stabilité des prix et un niveau suffisant de réserves, tout en évitant d'évincer l'investissement privé.

Les administrateurs ont estimé que des mesures permettant de réduire à terme la dépendance vis-à-vis de l'aide doivent faire partie intégrante des politiques macroéconomiques mises en place pour mieux gérer les apports supplémentaires d'aide. Ils ont souligné que l'utilisation efficace de ces nouveaux concours passe par un renforcement des institutions budgétaires et des systèmes de gestion des finances publiques, et ils ont engagé les pays à faible revenu à préparer des plans d'action bien ordonnés et hiérarchisés pour consolider ces systèmes sur la base d'un diagnostic des systèmes existants. Ces plans doivent ordonner les réformes en fonction des capacités locales d'exécution. Étant donné la tendance croissante à la décentralisation, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes efficaces de gestion des finances publiques au niveau infranational, où une grande part des dépenses sociales sont effectuées. Ils ont signalé que l'aide des bailleurs de fonds aux pays à faible revenu, y compris sous forme d'assistance technique, devait se poursuivre pour leur permettre d'élaborer et d'appliquer des plans d'action dans ce domaine.

61 Voir la NIP 08/14, «IMF Executive Board Discusses Aid for Trade», sur le CD-ROM ou sur le site internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0814.htm. Le rapport «Aid for Trade: Harnessing Globalization for Economic Development» est disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/080107.pdf.

dispositif de protection sociale efficace, mais le Groupe a noté que cela n'est pas toujours facile et qu'il faut parfois se contenter de solutions qui ne sont pas optimales.

Le groupe a estimé que les pays disposant d'un avantage comparatif dans le secteur de la production alimentaire devraient supprimer les mesures qui entravent la production agricole intérieure (en relevant que plusieurs s'y employaient déjà) et que les pays devraient éviter de créer des distorsions, en accordant par exemple des subventions non ciblées. Le Directeur général a réaffirmé que le FMI était prêt à aider les pays membres à mettre sur pied des politiques macroéconomiques qui leur permettront de faire face aux chocs, et notamment à dégager un espace budgétaire pour mettre en place des dispositifs de protection. Le groupe s'est joint à l'appel adressé aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin qu'ils augmentent sensiblement leur aide alimentaire.

Aide au commerce

En septembre 2007, le Conseil d'administration a examiné un rapport conjoint du FMI et de la Banque mondiale sur les efforts déployés au plan multilatéral pour favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale⁶¹. Les administrateurs ont accueilli favorablement les programmes mis en place par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres institutions pour développer l'aide au commerce et améliorer sa coordination et sa distribution. Regrettant que le commerce des produits intéressants les pays les plus défavorisés continue d'être entravé par de multiples obstacles, tant dans les pays

développés que dans les pays en développement, les administrateurs ont souligné que de nombreux débouchés commerciaux demeurent inexploités en raison des contraintes d'infrastructure et autres qui limitent l'offre intérieure, des mesures inadaptées prises par les pouvoirs publics et des problèmes de gouvernance, et que l'aide au commerce pouvait aider les pays à faible revenu à mieux profiter des nouveaux débouchés commerciaux et de ceux qui existent déjà. Ils ont également noté que le renforcement du cadre de l'action publique, notamment des réformes plus poussées dans le domaine commercial, pouvait rendre encore plus efficace l'aide au commerce.

Les administrateurs ont estimé que chaque pays devait définir soigneusement ses priorités en matière de réformes commerciales et d'amélioration de la compétitivité sur la base d'études diagnostiques réalisées conformément au Cadre intégré renforcé, et les incorporer à la stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté. Ils ont également insisté sur la nécessité d'accroître le financement du Cadre intégré renforcé et exhorté les bailleurs de fonds à tenir tous leurs engagements en matière d'aide au commerce.

Conception des programmes

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a achevé l'examen de la politique d'accès aux ressources du FMI dans les tranches de crédit et au titre du MEDC et de la FRPC, et de l'accès exceptionnel aux ressources de l'institution. Il s'est penché en outre sur un rapport du BIE consacré à la conditionnalité structurelle des programmes financés par le FMI, et a réfléchi à la



À GAUCHE ET À DROITE : Séance de formation à l'Institut régional de Singapour.

62 Voir la NIP 08/30, «IMF Executive Board Concludes Review of Access Policy in the Credit Tranches and Under the EFF and the PRGF, and Exceptional Access Policy» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0830.htm.

63 Le FMI définit globalement les États fragiles comme étant les pays (dont ceux qui sortent d'un conflit) où une gouvernance défaillante, des capacités administratives limitées, des tensions sociales persistantes et une tendance au conflit et à l'instabilité politique font gravement obstacle à la réalisation de progrès sur le plan économique et social. Le résumé des délibérations du Conseil d'administration figure dans la note d'information au public (NIP 08/43) «IMF Executive Board Discusses the Fund's Engagement in Fragile States and Post-Conflict Countries—A Review of Experience», que l'on peut consulter sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0843.htm. Le débat du Conseil s'est appuyé sur un rapport des services du FMI, «The Fund's Engagement in Fragile States and Post-Conflict Countries—A Review of Experience—Issues and Options», qui est également disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/030308.pdf.

mise en place d'un nouveau programme d'aide à la reprise économique (PARE) en deux phases destiné aux États fragiles.

Politique d'accès

Le Conseil d'administration passe régulièrement en revue la politique d'accès du FMI – autrement dit, les limites et les critères qui régissent le montant des financements que l'institution met à la disposition de ses pays membres pour appuyer leurs programmes économiques. Il réexamine notamment les plafonds habituellement applicables à l'utilisation de ses ressources dans les tranches de crédit (généralement dans le cadre d'accords de confirmation) et au titre du MEDC, ainsi que le cadre de sa politique de financement exceptionnel, lorsque des montants dépassant les limites normales sont en jeu. Le Conseil d'administration passe aussi en revue la politique de prêt au titre de la FRPC. À l'issue de la dernière revue, en février 2008, la plupart des administrateurs ont estimé que les critères et limites sur lesquels repose actuellement la politique d'accès du FMI demeurent appropriés, et se sont prononcés en faveur du maintien des plafonds en vigueur; certains administrateurs ont cependant jugé qu'il convenait de les relever, car les ressources à la disposition de certains pays membres dynamiques n'ont pas progressé au même rythme que les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux. Les administrateurs ont en outre réaffirmé que les décisions concernant le montant des ressources à mettre à la disposition des pays membres devaient être fondées d'abord sur leurs besoins de financement, leur capacité à rembourser leurs obligations financières envers le FMI, compte tenu notamment de la vigueur de leur programme d'ajustement, et le montant de leurs impayés envers le FMI. La plupart des administrateurs ont estimé que le cadre de l'accès exceptionnel, les plafonds d'accès et les critères de prêt en vigueur au titre de la FRPC demeuraient généralement adaptés et qu'aucun changement ne s'imposait pour le moment⁶².

Conditionnalité structurelle dans les programmes appuyés par le FMI

En décembre 2007, le Conseil d'administration a examiné un rapport d'évaluation du BIE consacré à la conditionnalité structurelle dans les programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs ont dans l'ensemble souscrit aux conclusions du BIE et noté que cette évaluation donnait une impulsion utile aux

efforts tendant à mieux cibler la conditionnalité et à en accroître la pertinence. Les administrateurs se sont félicités que le BIE ait constaté un recentrage de la conditionnalité structurelle sur les compétences primordiales du FMI, mais la plupart d'entre eux se sont dits préoccupés par la conclusion du Bureau selon laquelle le nombre de conditions structurelles n'aurait pas sensiblement diminué, et que certaines d'entre elles auraient porté sur des domaines qui ne sont pas déterminants pour les objectifs des programmes. Dans l'ensemble, les administrateurs se sont déclarés favorables à ce que la rationalisation de la conditionnalité se poursuive dans un esprit de parcimonie et en privilégiant les mesures déterminantes pour la réalisation des objectifs des programmes. Ils se sont par ailleurs inquiétés du fait que, selon le BIE, les conditions structurelles aient été peu respectées dans de nombreux cas et que, bien souvent, elles n'aient pas ouvert la voie à de plus amples réformes. Pour susciter une adhésion aux réformes aussi large que possible dans les pays, les administrateurs ont recommandé que les conditions soient fixées en tenant compte davantage du point de vue des autorités. Les administrateurs ont examiné le plan présenté par la direction en vue de la mise en œuvre des recommandations avalisées par le Conseil d'administration au début de l'exercice 2009.

États fragiles

En mars 2008, le Conseil d'administration a examiné un nouveau dispositif – un programme d'aide à la reprise économique (PARE) en deux phases – à l'intention des États fragiles⁶³. Pendant la première phase, le FMI offrirait une assistance technique, mais pas de financement. Durant la seconde phase, des financements seraient possibles, moyennant une conditionnalité limitée mais bien ciblée, afin de consolider les résultats économiques et la mise en œuvre des politiques des pays bénéficiaires pour leur permettre de satisfaire le plus rapidement possible aux critères de financement dans les tranches supérieures de crédit.

Dans l'ensemble, les administrateurs ont jugé qu'il était possible d'étoffer les moyens dont dispose le FMI pour venir en aide aux États fragiles à faible revenu, beaucoup d'entre eux estimant judicieux de mettre en place une formule programmatique de moyen terme, souple et progressive. Ils ont souligné que le FMI devrait en priorité aider ces États à reconstruire leur capacité institutionnelle pour qu'ils soient en mesure de mettre

64 Un rapport rédigé par le Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI, en collaboration avec d'autres départements, a été remis au Conseil d'administration durant l'exercice 2008. Lors d'une réunion qui s'est tenue au début de l'exercice 2009, le Conseil s'est déclaré largement favorable aux réformes proposées. Voir la NIP 08/58, «IMF Executive Board Discusses Reforms to Enhance the Impact of Fund Technical Assistance» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0858.htm, et le document «Enhancing the Impact of Fund Technical Assistance» qui est disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/040308a.pdf.

en œuvre les conseils de politique macroéconomique et les réformes économiques fondamentales. Ils sont convenus que l'engagement du FMI pouvait stimuler la mobilisation de l'aide financière internationale en faveur de ces pays et la mise en place des conditions propices à un allègement de la dette. De nombreux administrateurs ont également jugé que le nouveau dispositif proposé était utile, mais certains autres ont estimé qu'il était possible d'apporter les améliorations nécessaires à l'engagement du FMI aux côtés des États fragiles à faible revenu au moyen des instruments existants : assistance technique, surveillance, lettres d'évaluation, programmes de référence et assistance d'urgence après un conflit. La direction présentera ultérieurement au Conseil des propositions opérationnelles tenant compte des avis émis par les administrateurs, des résultats du travail d'information effectué auprès des pays membres durant les réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale en avril 2008, et d'autres actions d'information envisagées auprès des bailleurs de fonds et d'autres intervenants.

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES CAPACITÉS

L'assistance technique et la formation que le FMI dispense aux pays membres sont des instruments essentiels pour aider ces derniers à élaborer et à appliquer des politiques avisées, et concourent ainsi à la stabilité de l'économie mondiale. Dans certains domaines, tels que la mise en place d'institutions budgétaires et monétaires viables, le FMI est peut-être la meilleure – et l'unique – source de conseils et de formation pour ses membres. Néanmoins, compte tenu des contraintes qui pèsent sur ses ressources, le FMI doit se fixer des priorités et adopter une démarche plus stratégique. Des réformes ont donc été engagées dans le cadre du recentrage des opérations de l'institution de manière à accroître l'efficacité de ses activités en matière de renforcement des capacités.

Rehausser l'efficacité et la qualité de l'assistance technique

Le FMI apporte une assistance technique dans les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales : politiques macroéconomique, monétaire et fiscale, politique de change, administration des recettes, gestion des dépenses publiques, stabilité du secteur financier, cadres législatifs, et statistiques macroéconomiques et financières. Environ 80 % de ses activités d'assistance technique bénéficient aux pays à

faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (graphique 4.2). L'assistance technique du FMI fait actuellement l'objet de profondes réformes qui poursuivent les objectifs suivants⁶⁴ :

- mieux intégrer l'assistance technique aux opérations de surveillance et de prêt du FMI;
- mieux définir les priorités de l'assistance technique en alignant davantage les objectifs stratégiques des pays bénéficiaires sur ceux du FMI;
- mieux intégrer l'assistance technique au budget à moyen terme du FMI de manière à faciliter la définition des priorités et l'adaptation de l'assistance à l'évolution des priorités;
- diffuser plus largement les résultats de l'assistance technique de manière à mieux relayer les enseignements dégagés et à faciliter la coordination avec les bailleurs de fonds et les autres prestataires d'assistance technique;
- systématiser l'évaluation de l'assistance technique par l'instauration d'indicateurs de résultats;
- améliorer l'élaboration du budget, l'évaluation des coûts et le financement de l'assistance technique.

Les départements géographiques du FMI, en tant que principal lien entre l'institution et les pays membres, remplissent, en coordination avec les autorités nationales, une fonction essentielle dans l'établissement des stratégies d'assistance technique. Présentés dans les notes de stratégie régionale (NSR), les programmes d'assistance technique formulent les priorités communes au FMI et aux autorités nationales. Ils sont définis dans un cadre à moyen terme afin d'assurer un juste équilibre entre les mesures nécessaires à court terme et les besoins en matière de renforcement des capacités à moyen terme. La perspective de moyen terme facilite en outre l'intégration complète des programmes d'assistance technique au budget de fonctionnement du FMI et aux calendriers des bailleurs de fonds. Le bilan du nouveau dispositif de NSR sera examiné durant l'exercice 2009, et des améliorations seront apportées à celui-ci le cas échéant.

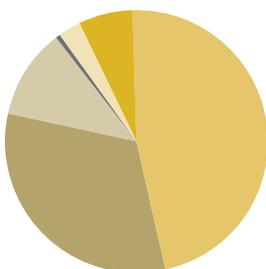
L'évaluation des résultats de l'assistance technique du FMI est un aspect essentiel de la responsabilité et

GRAPHIQUE 4.2

L'assistance technique du FMI bénéficie essentiellement aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹

(Prestation d'assistance sur place en années-personnes; moyenne de la période exercice 2003-exercice 2008)

- Pays bénéficiaires à niveaux de revenu différents (6,5 %)
- Pays à faible revenu (47 %)
- Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (32 %)
- Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (11 %)
- Pays de l'OCDE (0,5 %)
- Pays à revenu élevé hors OCDE (3 %)



1 Ne tient pas compte du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes.

Note : Revenu par habitant : 11.115 USD < élevé; 3.595 USD < intermédiaire supérieur < 11.115 USD; 905 USD < intermédiaire inférieur < 3.595 USD; inférieur < 905 USD.

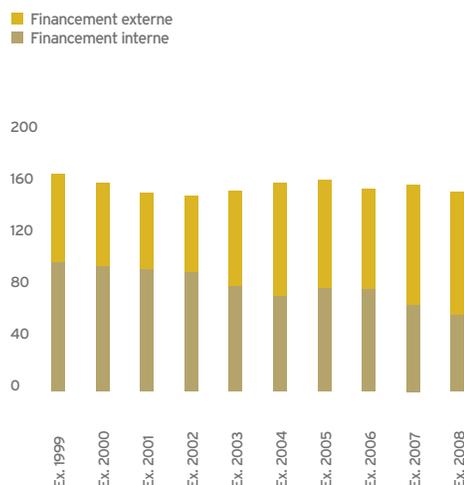
de la gouvernance institutionnelles. Pour améliorer l'évaluation de la gestion et des résultats de l'assistance technique, sont prévus notamment : 1) l'instauration d'indicateurs quantitatifs de résultats dans toutes les activités du FMI de manière à ce que l'évaluation de la prestation de l'assistance technique se fasse davantage dans la transparence et selon le principe d'une plus grande responsabilisation; 2) la définition explicite des objectifs et des résultats attendus à l'aune de laquelle les résultats pourront être mesurés; 3) l'évaluation plus systématique de l'assistance technique; 4) l'estimation plus précise et plus transparente des coûts de l'assistance technique; et 5) la mise en place éventuelle d'un système de facturation plus large qui permettrait d'améliorer l'utilisation rationnelle et responsable des ressources en soumettant l'assistance technique à un test de rentabilité.

En raison des contraintes qui pèsent sur les finances du FMI, l'utilisation des ressources devra être planifiée de manière encore plus rigoureuse et gérée de façon plus transparente qu'auparavant. Le FMI a engagé une réflexion afin de définir les moyens de mobiliser

GRAPHIQUE 4.3

La part des apports extérieurs dans le financement de l'assistance technique augmente

(En années-personnes)



de nouvelles ressources externes pour l'assistance technique, et intensifie son action auprès des bailleurs de fonds (graphique 4.3). Cependant, les options de financement doivent en même temps tenir compte du caractère particulier de l'assistance technique du FMI, qui non seulement s'apparente par certains aspects à un bien public au service de l'économie internationale, mais aussi accroît l'efficacité de l'aide en général.

Les six centres régionaux d'assistance technique (dans le Pacifique, les Caraïbes, en Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, et au Proche Orient) offrent un exemple particulièrement frappant d'une collaboration fructueuse entre le FMI et les bailleurs de fonds. Ces centres reçoivent l'essentiel de leur financement de pays donateurs, d'organismes internationaux et de banques de développement régionales, dont beaucoup font l'éloge de la structure de gouvernance des centres. Dans ce cadre, la ligne stratégique du programme de travail de chaque centre est définie par un comité d'orientation composé de représentants des pays bénéficiaires, des bailleurs de fonds et du FMI, formule qui a permis à tous les intervenants de

s'investir pleinement dans les activités des centres. Compte tenu du bilan positif des centres régionaux d'assistance technique, il est prévu d'en créer de nouveaux, notamment en Amérique centrale, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Du fait qu'ils fonctionnent davantage en contact direct avec les réalités du terrain, ils constituent un complément utile aux fonds de fiducie thématiques, qui pourraient financer des activités d'assistance technique plus spécialisées dans des domaines particuliers. Ces deux initiatives devraient susciter un vif intérêt et une forte participation des bailleurs.

Activités représentatives d'assistance technique durant l'exercice 2008

L'assistance technique est fournie par plusieurs départements du FMI, les principaux prestataires étant le Département des finances publiques, le Département des marchés monétaires et de capitaux et le Département des statistiques.

Le Département des finances publiques aide les pays membres à améliorer leurs politiques et leurs institutions budgétaires, notamment par le renforcement des cadres macrobudgétaires, la réforme des politiques fiscales et de dépenses, et la modernisation de la gestion des finances publiques et de l'administration des recettes. Durant l'exercice, la demande d'assistance technique a été particulièrement forte dans les domaines suivants : gestion des finances publiques, politiques de dépenses, taxation des ressources naturelles et application de la TVA. Outre les conseils qu'il fournit sur divers aspects de la procédure budgétaire, le département a mis en place, sur le site du FMI, un blog consacré à la gestion des finances publiques afin de faire bénéficier les professionnels et le public de son expérience et de son expertise, et a organisé deux séminaires sur l'élaboration de budgets fonctionnels. Il a également apporté une assistance technique en matière de surveillance financière des partenariats public-privé, et conseillé les pays sur la façon de gérer les effets redistributifs des réformes essentielles sur le plan macroéconomique, notamment pour ce qui est des subventions, des mécanismes de fixation des prix intérieurs, des droits de douane et des impôts. L'assistance technique en matière de politique fiscale et d'administration des recettes a ainsi porté sur les régimes fiscaux des pays riches en ressources naturelles, sur la conception, la réforme et l'application de régimes de TVA, sur la coordination fiscale régionale

et sur la modernisation des douanes. Les stages et ateliers régionaux sont une composante majeure de l'assistance consacrée à la politique fiscale. Dans les pays qui sortent d'un conflit, l'assistance fournie par le Département des finances publiques a porté sur l'élaboration de budgets fonctionnels, la gestion des finances publiques et la reconstruction des capacités d'administration des recettes. Le département a également organisé, en coopération avec la Banque mondiale, l'OCDE, la Banque interaméricaine de développement et le CIAT (Centro Interamericano de Administraciones Tributarias), la Conférence mondiale du Dialogue fiscal international sur l'imposition des petites et moyennes entreprises, qui s'est tenue à Buenos Aires en octobre 2007.

L'assistance technique fournie par le Département des marchés monétaires et de capitaux porte principalement sur le développement et l'intégration des marchés financiers et des capitaux et sur les politiques et opérations monétaires. Le Département a apporté une assistance diagnostique et stratégique à sept pays d'Amérique centrale pour les aider à harmoniser leurs marchés des capitaux; il a publié des études sur les marchés de la dette publique, des actions et de la dette privée dans la région, organisé des séminaires régionaux et participé à d'autres forums organisés par des organismes régionaux. Avec l'appui des autorités régionales et des pays d'accueil, il a aussi organisé dans des pays émergents d'Asie et d'Europe et en Amérique latine plusieurs ateliers régionaux sur le développement des marchés de produits dérivés. En réponse à la diversification des marchés obligataires nationaux dans les pays émergents, les services du Département ont organisé, en collaboration avec la Banque mondiale et le Groupe des Huit (G-8), des conférences et des rencontres destinées aux responsables publics, aux intervenants du marché et aux investisseurs étrangers. Le Département a également travaillé, en collaboration avec la Banque mondiale et l'OCDE, à l'organisation d'une conférence mondiale sur les fonds de pension, et participé à des actions régionales d'information de même nature organisées par le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'OCDE et des associations mondiales et régionales de fonds de pension.

Le programme d'assistance technique du Département des statistiques encourage l'utilisation de normes internationalement reconnues en matière de données.

65 Voir la NIP 07/60 «IMF Executive Board Discusses Strengthening Debt Management Practices: Lessons from Country Experiences and Issues Going Forward» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0760.htm. Le rapport peut également être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4189.

Le département travaille à l'établissement de nouvelles données et s'efforce d'améliorer l'exactitude et la fiabilité des données existantes dans des domaines tels que les comptes nationaux et les statistiques de prix, les finances publiques, les statistiques monétaires et financières, les indicateurs de solidité financière et les statistiques relatives à la balance des paiements, à la position extérieure globale et à la dette extérieure. Durant l'exercice, le département a effectué 383 missions d'assistance technique de courte durée, dont 160 en Afrique subsaharienne, et a envoyé 14 conseillers en mission de longue durée, dont six dans les centres d'assistance technique régionaux (on trouvera au chapitre 3 de plus amples informations sur les travaux du FMI en matière de données et de statistiques). Il a également organisé, par le biais de l'Institut et des centres de formation régionaux du FMI (voir plus loin) et en collaboration avec diverses organisations, 40 stages de formation en statistiques macroéconomiques.

Par ailleurs, le FMI a lancé de nouvelles initiatives pour renforcer les capacités de gestion de la dette publique et des risques budgétaires. Un groupe de travail technique réunissant des agents de la Banque mondiale et du FMI met actuellement au point, en s'inspirant du cadre de viabilité de la dette, un cadre méthodologique pour l'établissement de stratégies à moyen terme de gestion de la dette publique dans les pays à faible revenu. Le Conseil d'administration a entériné ces travaux lors d'un séminaire officiel, qui s'est tenu en mai 2007, au cours duquel il a examiné un rapport conjoint des services du FMI et de la Banque mondiale sur l'amélioration de la gestion de la dette publique dans les pays en développement⁶⁵. Bien que dans plusieurs pays la gestion de la dette publique se soit améliorée de même que le cadre de gouvernance correspondant, et que la diversification des marchés intérieurs de la dette publique progresse, dans bon nombre de pays en développement – y compris plusieurs pays pauvres très endettés –, l'élaboration de cadres efficaces de gestion de la dette publique continue de se heurter à des difficultés d'ordre stratégique, institutionnel et opérationnel. Rappelant qu'il était essentiel d'éviter que les pays ne retombent dans le surendettement, les administrateurs ont avalisé un projet pilote sur quatre ans visant à fournir une assistance technique aux pays à faible revenu en donnant la priorité aux demandes de ceux qui ont bénéficié d'un allègement de la dette au titre de

l'IADM. Il s'agit d'aider ces pays à mettre en place les moyens dont ils ont besoin pour élaborer et exécuter une stratégie efficace d'endettement à moyen terme. Afin de compléter cette assistance technique, les administrateurs se sont dans l'ensemble déclarés favorables à ce que le FMI participe à l'initiative de la Banque mondiale qui vise à mettre au point des indicateurs de résultats pour la gestion de la dette, et ils ont insisté sur la nécessité d'une coordination entre les deux institutions et les autres prestataires d'assistance technique au sein de la communauté internationale des bailleurs de fonds. La Banque mondiale et le FMI ont également uni leurs efforts pour améliorer les systèmes de gestion de la dette dans les pays à revenu intermédiaire sur la base d'un cadre de gestion plus large de l'actif et du passif.

Formation dispensée par l'Institut du FMI

L'Institut du FMI, en collaboration avec les autres départements, offre une formation aux cadres des pays membres dans quatre domaines essentiels – gestion macroéconomique, politiques concernant le secteur financier, budget de l'État et balance des paiements – et couvre notamment l'amélioration du cadre statistique, juridique et administratif dans ces domaines. La formation ainsi dispensée bénéficie à raison de plus de 75 % aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les programmes de formation représentent plus des trois quarts de la formation des cadres assurée par l'institution, y compris dans les centres régionaux d'assistance technique.

Au cours de l'exercice, l'Institut a dispensé 303 semaines de cours, ce qui représente plus de 9.800 semaines-participants de formation (voir tableau 4.5 sur le CD-ROM), soit une progression de 16 % environ depuis l'exercice 2004. L'essentiel de cette augmentation est imputable aux sept centres régionaux de formation (voir tableau 4.6 sur le CD ROM). Grâce aux contributions substantielles apportées par des bailleurs de fond locaux et d'autres donateurs, ces centres ont offert un moyen très économique de développer la formation; ils assurent aujourd'hui plus de la moitié des formations dispensées par l'Institut. Cette décentralisation de la formation présente d'autres avantages : elle permet en particulier de mieux adapter les cours aux besoins régionaux et d'encourager la collaboration au sein des régions. Pour le reste, l'accroissement des activités de formation tient essentiellement au programme

d'enseignement à distance de l'Institut, qui a également bénéficié d'apports financiers des bailleurs de fonds. La formation assurée au siège du FMI, à raison d'environ un tiers des semaines-participants durant l'exercice, est surtout constituée de cours de longue durée, qui sont plus difficiles à offrir au niveau régional en raison du nombre d'agents du FMI qu'ils mobilisent. Pendant l'exercice, les autres formations se sont tenues à l'étranger, en dehors du réseau de centres régionaux, essentiellement dans le cadre d'une collaboration permanente entre l'Institut du FMI et des institutions régionales. Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles est confronté le FMI, la participation financière en hausse des bailleurs de fonds a fortement favorisé l'expansion de la formation.

Pour satisfaire aux besoins des pays membres et appuyer les priorités stratégiques du FMI dans une conjoncture mondiale en pleine évolution, des efforts considérables sont déployés pour élargir la couverture et le contenu du programme de l'Institut. Ces efforts, qui ont bénéficié de nombreuses suggestions des pays membres, des entretiens avec la direction et d'autres départements du FMI, et des études conduites au sein de l'Institut, ont abouti à l'instauration ou à l'actualisation de plusieurs formations ces dernières années. Durant l'exercice, l'Institut a proposé : une version

révisée des formations en matière de programmation et de politiques financières dispensées au siège, qui traite beaucoup plus en détail des facteurs de vulnérabilité du bilan et des crises du compte de capital; une autre variante de ce cours, qui place l'élaboration de la politique macroéconomique plus spécifiquement dans le contexte d'un régime, officiel ou non, de ciblage de l'inflation; et une version en deux semaines, destinée à être dispensée hors de Washington, du cours de quatre semaines, assuré au siège, sur les diagnostics macroéconomiques.

L'Institut continue par ailleurs d'organiser un nombre restreint de séminaires de courte durée à l'intention des hauts fonctionnaires, dont les ministres et les gouverneurs de banques centrales, dans le but de susciter un dialogue constructif sur les questions économiques d'importance mondiale ou régionale entre les responsables publics des pays membres et les experts des institutions financières internationales, du monde universitaire et des marchés financiers. Les séminaires organisés au cours de l'exercice ont porté sur les conséquences pour les marchés et les pouvoirs publics de la crise des billets de trésorerie adossés à des actifs, sur la finance africaine au XXI^e siècle, et sur les relations budgétaires intergouvernementales dans les pays latino-américains.